

## FOCUS N°2 : Le mouvement social des sardinières à Douarnenez, 1905 – carte mentale

### 2<sup>ème</sup> étape : je distingue les enjeux liés aux revendications des sardinières

Document 1 : La grève de Douarnenez, article paru dans le journal *La Libre Parole*, 20 juillet 1905

*Le journal publie une lettre d'Eugène Jacq, fabricant de conserves alimentaires à Douarnenez*

En février, tous les négociants acceptèrent le travail à l'heure ; les femmes surchauffées par Craissac et Le Tréhuidic<sup>1</sup> réclamèrent ce mode de travail. Les négociants, bons enfants, sur les instances du préfet Collignon, cédèrent aux femmes et, au lieu de continuer à payer leur femme au mille, à temps du mille, signèrent un contrat pour payer les femmes à 0 franc 20 de l'heure. Une fois les gréviculteurs<sup>2</sup> partis, les femmes revinrent en elle-même est reconnurent que le travail à l'heure serait préjudiciable aux marins et à l'industrie sardinière. En effet, aux marins parce que les usines au lieu de travailler, par exemple, 100 000 sardines par jour, ne travailleraient que 70 000 sardines, c'est-à-dire une moyenne de 30 000 par usine en moins. 30 000 par 30 usines, cela ferait 900 000 par jour de sardines ou jetées à la mer ou vendues à vil prix. Jamais une femme, jamais un homme ne travaillera aussi vite à l'heure qu'à la pièce, qu'au mille : c'est indiscutable ! Le travail à l'heure est de plus préjudiciable à l'industrie elle-même car le poisson travaillé moins vite ne sera pas si beau ! Notre industrie est une industrie à part, pas à jets continus, il faut donner un rude coup de collier quand le poisson arrive. [...] Les femmes pour ces raisons capitales abandonnèrent le syndicat [...]. Louis de Penanros a cinquante-six femmes dans son usine, toutes refusent le travail à l'heure. [...] En résumé, les usiniers ne refusent pas le travail à l'heure, tous travaillent à l'heure. Mes femmes à moi dans mon usine travaillent à l'heure, elles le veulent et j'ai signé le contrat ; si cependant toutes, comme chez mon confrère de Penanros, voulaient le travail au mille, moi qui ai besoin de gagner ma vie et qui doit respecter la volonté de mon personnel je puis casser mon contrat et en faire faire un autre par un huissier, c'est ce que de Penanros a fait.

Eugène Jacq, lettre parue dans *La Libre Parole*, 20 juillet 1905

<https://dgxy.link/la-libre-parole-20-juillet-1905>

1. Abel Craissac et Jean-Marie Le Tréhuidic sont deux syndicalistes, membres de la CGT (confédération générale du travail).

2. Terme péjoratif qui désigne celui qui a recours à la grève

🗨️ Consignes : réponds aux questions suivantes sur ton cahier.

1. Présente le document
2. D'après l'auteur quel mode de rémunération est le plus adapté pour les ouvrières sardinières ?
3. D'après l'auteur quels sont les arguments en faveur de ce mode de rémunération ?
4. Selon toi, quelles sont les conséquences de ce mode de rémunération sur les conditions de travail des ouvrières sardinières ?
5. Pourquoi l'auteur n'utilise pas ce mode de rémunération dans son usine ?

### 3<sup>ème</sup> étape : je fais le bilan de ce que j'ai appris

Au début du mois de février 1905, plusieurs grèves éclatent à Douarnenez et concernent de nombreuses professions. Après l'intervention du préfet et du maire et l'obtention de concessions les grèves cessent le 14 février. Le tableau [en lien](#), établi par le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, récapitule les concessions obtenues.

1. Quel constat peut-on faire en comparant la situation des sardinières à celle des autres ouvriers ?
2. A l'aide des différents documents, complète la carte mentale. Celle-ci présente les conditions des ouvrières sardinières, leurs revendications et moyens de lutte, les oppositions rencontrées puis les résultats obtenus.

